ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 20495

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les manifestations qui se déroulent à Lhassa depuis le 10 mars dernier et la répression dont elles sont l'objet de la part du gouvernement de Pékin. Selon un bilan autorisé, les affrontements entre Tibétains et forces de l'ordre auraient fait 22 morts ; les associations de Tibétains en exil font état de centaines de victimes, non seulement au Tibet mais dans d'autres provinces où vivent des minorités tibétaines. Le Premier ministre chinois Wen Jiabao accuse le dalaï-lama d'être à l'origine des incidents. Fidèle à sa posture pacifiste, celui-ci a assuré n'avoir aucune prise sur les événements et réaffirmé son opposition à l'indépendance. Bien que figurant officiellement parmi les régions autonomes chinoises, le Tibet ne dispose d'aucune liberté : la religion y est sous contrôle, les traditions et les coutumes méprisées, l'implantation massive des non-Tibétains encouragée. Face à la brutalité de ce qui s'apparente de plus en plus à un génocide culturel, elle aimerait savoir comment, au-delà des incitations à la modération, le Gouvernement entend faire pression sur les autorités chinoises pour qu'elles renoncent à l'usage de toute forme de violence à l'encontre du peuple tibétain et permettent à l'ONU de conduire une enquête indépendante sur les événements qui se déroulent actuellement au Tibet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur les événements qui se sont déroulés au Tibet. Le ministre des affaires étrangères et européennes a exprimé publiquement sa préoccupation dès le 16 mars. La France et ses partenaires européens ont pris position dès le 17 mars dans une déclaration commune. La France demeure vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine, et particulièrement au Tibet. Un émissaire du président chinois, M. Zhao Jinjun, a été reçu par le Président de la République et par le ministre, qui a eu plusieurs entretiens téléphoniques avec son homologue chinois ; le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ont rencontré les représentants du dalaï-lama, les associations pro tibétaines. Le Gouvernement français considère que seul le dialogue permettra de parvenir à une situation durable dans le cadre de la République populaire de Chine. La reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants, du dalaï-lama le 4 mai dernier à Shenzhen (Chine du Sud) est une étape, importante que nous soutenons pleinement. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue en juin. La France espère des avancées concrètes et poursuivra ses contacts en ce sens. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec la plus grande attention par la France ainsi que par ses partenaires européens. Nous évoquons le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. La dernière session de ce dialogue biannuel a eu lieu le 14 mai en Slovénie. La question de la situation au Tibet y a été abordée, de même que lors de la réunion informelle (Gymnich) des ministres des affaires étrangères des 27 à Brdo (Slovénie), le 29 mars 2008.

Données clés

Auteur : Mme Martine Faure

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE20495

Circonscription : Gironde (9e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 20495
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 avril 2008, page 2927
Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5083